

## > Admission

- > Niveau de recrutement : BAC+ 2 ou Validation d'Acquis Professionnels.
- > La formation est éligible à [Mon Compte Formation](#)
- > Dates limites de dépôt de candidature et inscription

- > Pré-requis :  
**Diplôme ouvert à la Formation initiale**
  - > Niveau Licence

- > **Diplôme ouvert à la Formation continue**
  - > Contacter le service de la formation continue pour toute information et obtenir les tarifs.
    - > [fcrc@univ-cotedazur.fr](mailto:fcrc@univ-cotedazur.fr)
    - > Site Web FC



# DIPLÔME D'UNIVERSITÉ EXERCER LA FONCTION DE RÉFÉRENT HANDICAP

## > Public cible

- ✓ Salariés du secteur public ou parapublic, (santé, enseignement, collectivités, associations)
- ✓ Salariés des entreprises
- ✓ Responsables et chargés des ressources humaines  
Délégués du personnel
- ✓ Personnels du milieu médical
- ✓ Etudiants intéressés par une formation complémentaire
- ✓ Demandeurs d'emploi
- ✓ Personnes intéressées par la thématique

## > Perspectives d'emploi

- ✓ Exercer la fonction de référent Handicap

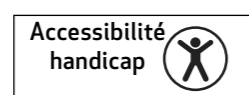
## > Taux de réussite, de satisfaction et d'insertion professionnelle

- > Contacter la.le responsable de formation pour plus de précisions via son email
- > Le taux d'insertion professionnelle est consultable sur le site de l'Observatoire de la Vie Étudiante (OVE)

## > Partenariat



## > Accessibilité de la formation



## > Plus d'information



MAJ - Mai 2026



Karine CORRION  
Responsable de la formation

[Karine.CORRION@univ-cotedazur.fr](mailto:Karine.CORRION@univ-cotedazur.fr)



Campus STAPS, Sciences du Sport  
Service Scolarité  
[eur-healthy.scolarite-STAPS@univ-cotedazur.fr](mailto:eur-healthy.scolarite-STAPS@univ-cotedazur.fr)  
261, boulevard du Mercantour - 06205 Nice

### > Présentation

- > Le DU « Exercer la fonction de Référent Handicap » vise à reconnaître les compétences d'une personne dans le domaine de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, que ce soit dans une entreprise, un établissement de santé, ou un établissement public. L'objectif principal du référent handicap est de prendre en compte, au sein de sa structure, les besoins des personnes en situation de handicap notamment eu égard à leur insertion professionnelle, à leurs conditions de maintien dans l'emploi et/ ou dans leur parcours de soins notamment au vu du cadre réglementaire consacré par la loi 2005-102 du 11 février 2005 sur la citoyenneté des personnes handicapées, et des lois du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel, du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique, et du décret n° 2022-1679 du 27 décembre 2022 et l'INSTRUCTION N° DGOS/R4/2023/66 du 1er juin 2023 relative au référent handicap en établissement de santé.
- > En réponse à ces lois et à la volonté affichée de renforcer l'emploi direct (les retards persistants encore en matière d'emploi de personnes en situation de handicap), il est paru nécessaire de professionnaliser le Référent Handicap en vue de l'intégration du travailleur handicapé en tant que contributeur effectif à la production de la valeur ajoutée comme tout autre salarié.
- > La formation est référencée au répertoire spécifique de France Compétences : [Fiche N°RS 6915](#)

### > Objectifs de la formation

- > Favoriser l'insertion professionnelle et le maintien en activité des personnes en situation de handicap, l'accueil et la formation des étudiants handicapés, leur orientation et insertion, il s'inscrit dans la construction d'une société inclusive.
- > Développer des compétences plurielles, spécifiques et transversales de part le concept de situation de handicap qui réinscrit la personne dans un environnement.
- > Élaborer, proposer, gérer et mettre en oeuvre une politique du handicap.
- > Informer et accompagner (DRH, responsables RH, Managers et Personnels) afin de favoriser l'atteinte des objectifs de recrutement, d'accompagne les demandes de RQTH, d'élaborer et de mettre en place un plan de communication interne et externe, de traiter de problématiques complexes en lien avec les autres politiques sociales (conditions de vie au travail, risques psychosociaux, achats, marketing et communication).

### > Organisation de la formation

- > Durée : 170 heures de cours et 70 heures de stage (8 sessions de 3 jours par mois).
- > 7 semaines de formation sont en distanciel et 1 semaine est en présentiel.
- > Formation continue et initiale permettant l'acquisition de 16 ECTS (European Credits Transfer System).
- > Dates de début et de fin de la formation : de novembre à juin.
- > Formation dispensée en français et en distanciel.
- > Les cours sont regroupés sur 3 à 4 jours consécutifs (du mercredi au samedi).
- > Cet aménagement massé permet également aux extérieurs de suivre plus facilement la formation en accord avec l'employeur.

> Possibilité de valider un ou des blocs de compétences : NON

> Modalités de Contrôle des Connaissances



### 6 MODULES

MODULE 1 - 20H : ÉDUCATION ET SITUATIONS DE HANDICAP  
 MODULE 2 - 40H : LÉGISLATION ET SITUATIONS DE HANDICAP  
 MODULE 3 - 30H : SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES ET SITUATION DE HANDICAP  
 MODULE 4 - 30H : EMPLOYABILITÉ, MAINTIEN ET SITUATIONS DE HANDICAP / POLITIQUE HANDICAP INNOVANTE  
 MODULE 5 - 30H : SÉMINAIRES  
 MODULE 6 - 20H : STAGE PERSONNEL, CONSTRUCTION DE PROJET ET MÉTHODOLOGIE DU MÉMOIRE

### > Les plus de la formation



- + Enseignements dispensés par des professionnels et des chercheurs experts du domaine
- + Enseignement universitaire entrant dans le dispositif de la formation professionnelle
- + Stage en milieu professionnel
- + Séminaires et rencontres avec des professionnels et associations

### > Compétences acquises

- + **C1** : En entreprise, l'activité développée est la suivante : Analyse et recueil des besoins et attentes de la personne en situation de handicap notamment en matière de recrutement, d'insertion, de maintien dans l'emploi.  
 Dans le secteur de la santé, l'activité développée est la suivante : Recueil des besoins spécifiques du patient dans l'organisation des soins en matière de communication adaptée, de matériel adapté, de protocoles de soins adaptés ou d'une compétence spécifique.  
 Dans le secteur public, l'activité développée est la suivante : Identification et collecte des besoins spécifiques des agents en situation de handicap.
- + **C2** : L'activité développée pour les 3 secteurs visés à savoir : santé, public et en entreprise est la suivante : Respect des normes et dispositions réglementaires, législatives et administratives en vigueur.
- + **C3** : En entreprise, l'activité développée est la suivante : Suivi et accompagnement personnalisé des collaborateurs en situation de handicap.  
 Dans le secteur de la santé, l'activité développée est la suivante : Accompagnement des professionnels dans la préparation du séjour ou de la consultation, dans l'accueil, l'orientation et la prise en soins ainsi que dans la sortie du patient en situation de handicap.  
 Dans le secteur public, l'activité développée est la suivante : Accompagnement des agents en situation de handicap tout au long de leur carrière notamment pour leur mobilité et progression professionnelle.
- + **C4** : L'activité développée pour les 3 secteurs visés à savoir : santé, public et en entreprise est la suivante : Amélioration continue afin d'accroître la qualité des accompagnements dispensés, des dispositifs et des actions mises en place.
- + **C5** : En entreprise, l'activité développée est la suivante : Mise en place des actions de formation, de communication et de sensibilisation.  
 Dans le secteur de la santé, l'activité développée est la suivante : Capitalisation et diffusion des connaissances et bonnes pratiques auprès des professionnels de l'établissement en matière de prise en compte des personnes en situation de handicap et des patients.  
 Dans le secteur public, l'activité développée est la suivante : Participation à la sensibilisation, l'information et la formation de l'ensemble des personnels de la structure sur les objectifs de la politique handicap et les dispositifs mobilisables afin de favoriser le recrutement des personnes en situation de handicap.
- + **C6** : En entreprise, l'activité développée est la suivante : Pilotage et animation d'une politique handicap au sein de l'entreprise.  
 Dans le secteur de la santé, l'activité développée est la suivante : Mise en place et pilotage d'une commission handicap au sein de l'établissement.  
 Dans le secteur public, l'activité développée est la suivante : Mise en oeuvre, pilotage et animation d'une politique handicap & Développement d'un réseau de partenaires.
- + **C7** : L'activité développée pour les 3 secteurs visés à savoir : santé, public et en entreprise est la suivante : Développement d'une réflexion globale des différents enjeux du handicap pour assurer une cohérence globale du projet.
- + **C8** : L'activité développée pour les 3 secteurs visés à savoir : santé, public et en entreprise est la suivante : Facilitation et coordination de la mise en oeuvre de la politique handicap de l'établissement et assurer la mise en place d'actions spécifiques.

DURÉE DE LA FORMATION

Selon le profil  
 Formation + stage obligatoire

CAPACITÉ D'ACCUEIL

20 étudiants

TARIF

Selon le profil



ÉQUIVALENCE

SANS